

# la lettre

de la Fondation BCV  
deuxième pilier

## La Fondation surfe sur la tendance

**Le nombre de fondations de prévoyance chute actuellement de 10% par année. La Fondation BCV deuxième pilier bénéficie de ce mouvement, puisqu'elle voit son nombre d'adhérents et ses capitaux augmenter sensiblement.**

On comptait 1862 fondations de prévoyance en Suisse fin 2012 (dont 189 en phase de liquidation) alors qu'on n'en comptabilisait pas moins de 13 000 il y a trente ans.

En matière de prévoyance professionnelle, l'employeur se trouve face à une alternative: créer sa propre fondation pour assurer ses employés ou rejoindre une fondation collective, solution «prêt-à-porter» regroupant plusieurs employeurs. Il y a quelques années, créer une caisse autonome était la solution habituelle pour des sociétés de taille moyenne à importante, mais on observe aujourd'hui que ces mêmes entreprises préfèrent s'affilier à une fondation collective.

La dernière décennie a été difficile pour les caisses de pensions: elles ont fait face à l'insuffisance des rendements sur les marchés financiers couplée à la poursuite de l'augmentation de l'espérance de vie, puis intégré les éléments de la réforme structurelle de la LPP, qui en a renforcé la surveillance. Les acteurs du 2<sup>e</sup> pilier sont confrontés à une complexité croissante de la prévoyance, génératrice de coûts. Les employeurs sont moins enclins à s'impliquer dans la conduite d'institutions de prévoyance qui n'ont jamais autant nécessité de temps et de ressources.

La Fondation BCV deuxième pilier profite de ce mouvement de concentration du marché et voit ainsi le nombre de nouveaux adhérents augmenter et les sorties se raréfier. Ainsi, de 2010 à 2013, 2277 assurés supplémentaires ont rejoint la Fondation, ce qui représente une augmentation de capitaux de quelque 340 millions de francs.

### Investissements immobiliers de la Fondation: les travaux progressent!

Les deux immeubles localisés à Echallens, entre la gare du LEB et la Migros, et destinés à des jeunes couples ou des personnes âgées devraient être terminés à l'automne 2015. La Fondation, par le biais de sa commission immobilière, assiste mensuellement aux réunions de chantier avec les entreprises.

Coût  
de la  
construction:  
**11 mios**

**2 et 3  
pièces**

Gérance:  
**Régie  
Braun**



## Sommaire

*La Fondation surfe sur la tendance* p. 1

*Les placements de la Fondation* p. 2

*Initiative Minder : deuxième round* p. 3

*Rencontre avec un adhérent :  
ILS Inter-Linge Service SA* p. 4



# Les placements de la Fondation

**L'amélioration du climat économique a soutenu la progression des marchés financiers. Dans ce contexte, le portefeuille de la Fondation BCV deuxième pilier affiche une performance nette encourageante.**

La faiblesse de la croissance du premier trimestre semble n'être plus qu'un mauvais souvenir. Grâce à la consommation des ménages et aux investissements, le produit intérieur brut des Etats-Unis pourrait même avoir progressé de près de 3% au deuxième trimestre. Dans la zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a

annoncé une série de mesures monétaires de relance, tant conventionnelles (baisse du taux directeur, taux d'intérêt négatif sur les comptes de dépôt de placement des liquidités des banques auprès de l'institution) que non conventionnelles (rachats de dettes sur le marché, prêts de refinancement des banques à long terme). Ces mesures sont destinées à soutenir l'activité sur le Vieux Continent et à enrayer la fermeté de l'euro.

L'impact de ces décisions et l'amélioration du climat économique ont naturellement eu un effet positif sur les bourses qui,

après un premier trimestre atone, se sont graduellement reprises. Ce mouvement a encore été soutenu par des taux d'intérêt toujours orientés à la baisse. Ainsi, les marchés des actions ont globalement réalisé des performances positives. Après avoir fortement contre-performé en 2013, les bourses émergentes se sont bien comportées, profitant de l'amélioration conjoncturelle mondiale, d'évaluations plus faibles et d'un phénomène de rattrapage.

La relative fragilité de la reprise, une inflation sous contrôle et quelques incertitudes géopolitiques ont permis des performances positives pour l'obligataire, malgré des taux extrêmement bas. La recherche de rendement a encore généré une diminution, quoique modeste, des écarts de rendement entre les différents niveaux de qualité.

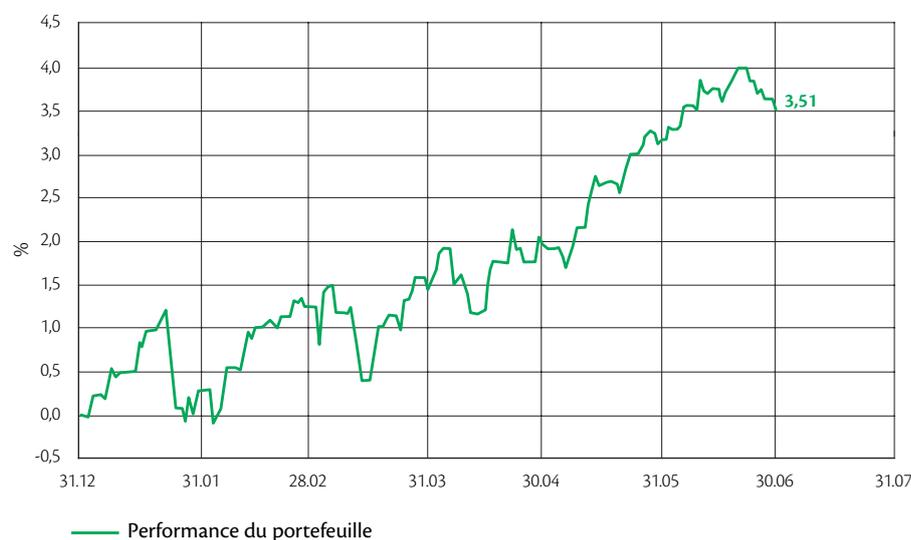
Sur le plan monétaire, les mesures prises par la BCE ont permis d'enrayer la hausse de l'euro par rapport au dollar.

Dans ce contexte, le portefeuille de la Fondation BCV deuxième pilier affiche sur le semestre une performance nette de 3,51%.

## Répartition des placements au 1<sup>er</sup> semestre

| Véhicules de placements | Situation au 30.06.2014 | Allocation stratégique |
|-------------------------|-------------------------|------------------------|
| Liquidités              | 12,97%                  | 0%                     |
| Obligations en CHF      | 27,86%                  | 39%                    |
| Obligations en ME       | 10,00%                  | 10%                    |
| Actions suisses         | 10,61%                  | 12%                    |
| Actions étrangères      | 16,27%                  | 14%                    |
| Immobilier              | 11,30%                  | 10%                    |
| Hedge funds             | 6,69%                   | 10%                    |
| Matières premières      | 4,30%                   | 5%                     |
|                         | 100,00%                 | 100%                   |

## Performance cumulée au 30 juin 2014 (%)



# Initiative Minder: deuxième round

**Les caisses de pensions ont jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour appliquer les directives de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). La Fondation BCV deuxième pilier n'y échappe pas, puisqu'elle détient des actions de telles sociétés. Elle s'organise pour se conformer aux exigences légales.**

La Fondation doit d'ores et déjà se préparer au rôle d'actionnaire actif – impliqué par ses votes en assemblée générale dans la bonne gouvernance des sociétés – que lui impose l'ORAb. Pour toute entreprise dont elle détient directement des actions, elle devra participer chaque année à la désignation des membres du conseil d'administration, à l'élection du président dudit conseil et à celle du comité consultatif sur les rémunérations. Elle devra également approuver les statuts et les modalités de vote de l'assemblée générale sur les rémunérations des organes dirigeants, avant de procéder à l'approbation de ces rémunérations proprement dites par vote séparé pour le conseil d'administration, la direction et le comité consultatif.

Autant de décisions fondamentales pour une rentabilité durable espérée de l'entreprise, garante de l'intérêt à long terme des assurés de la Fondation. Cet intérêt devra d'ailleurs présider au vote de la Fondation qui sera tenue de motiver et de publier ses choix.

D'un point de vue purement opérationnel, la Fondation analyse actuellement plusieurs alternatives pour la procédure de vote: le Conseil de fondation ne fera-t-il que valider les directives d'un conseiller externe? Se contentera-t-il de recommandations? Passera-t-il par un représentant indépendant? La Fondation devra faire un choix et limiter, autant que faire ce peut, les coûts excédentaires découlant de la nouvelle procédure choisie.

## Questions-réponses

### **Les fonds de placement sont-ils concernés par l'ORAb?**

Non, sauf s'il s'agit d'un fonds spécialement créé pour contenir des actions d'une seule entité.

### **Qui contrôle que la Fondation va bien exercer ses droits de vote?**

A ce jour, il n'y a aucune certitude sur la réponse.

### **Faut-il choisir un conseiller externe pour voter?**

Il y a plusieurs prestataires sur le marché, dont Ethos ou l'Institutional Shareholder Services Inc. (ISS) par exemple. Le vote s'effectue en suivant leurs directives. Le Conseil de fondation doit donc être en adéquation totale avec les directives de vote édictées par ces sociétés. Ce mode de fonctionnement a l'avantage d'apporter une simplification administrative notable.

### **Comment faire si plusieurs assemblées générales se déroulent le même jour, avec vote en direct?**

Le Conseil de fondation, selon ses propres critères, peut établir des priorités.

# Rencontre avec un adhérent: ILS Inter-Linge Service S.A.

**Installée depuis 25 ans à Bex, la société Inter-Linge Service parcourt chaque jour l'Arc lémanique pour collecter le linge sale des hôtels et restaurants et, au retour, le livrer propre, plié et repassé. Une entreprise qui tourne au rythme des machines.**

Le temps où les hôtels et restaurants lavaient et repassaient leur linge est révolu. Aujourd'hui, la plupart de ces établissements font appel à des entreprises spécialisées qui fournissent à la location tout le linge nécessaire et s'occupent de son entretien complet. Les hôtels et restaurants, même s'ils choisissent les coloris, les textures et la qualité de leurs nappes ou de leurs literies, n'en sont plus propriétaires. La fin des illusions quand on apprend qu'un grand hôtel peut proposer les mêmes serviettes de bain qu'un établissement moins prestigieux et que le peignoir est savamment plié en usine et non plus par l'aimable femme de chambre.

## Une montagne de linge

Face au volume à traiter, l'appel à des professionnels du lavage s'avère utile. Une nuitée dans un hôtel produit de 4 à 10 kilos de linge sale, multiplié par le nombre de chambres utilisées. Inter-Linge Service traite quelque quinze tonnes de linge par jour rien que sur l'Arc lémanique. Les machines tournent à un rythme cadencé de 32 minutes, un sac de 35 kilos étant traité chaque deux minutes et parcourant une chaîne de lavage entièrement informatisée, composée de seize programmes différents. Au final, le tout est pressé – et non essoré – pour préserver la qualité des tissus et économiser l'énergie au moment du séchage. La majorité de l'équipe s'occupe du linge propre, afin qu'il soit correctement séché, calandré (repassé par des rouleaux) et plié, puis entreposé dans des chariots prêts à l'emploi pour les clients. Chaque étape est surveillée de près et l'alarme sonne en cas d'arrêt à une station, car toute la chaîne est alors immobilisée. «C'est une activité simple, compréhensible par tous, mais surtout indispensable» confie Samy Hanich, Directeur de la société, «il y a aussi un côté écologique, car nous essayons, dans la mesure du possible, de limiter la consommation d'énergie et d'eau; quant aux tissus, lorsqu'ils ne peuvent plus

être utilisés par nos clients, nous les recyclons en chiffons pour des ateliers».

## Du chocolat au "propre en ordre"

Comment en vient-on à s'occuper des tâches et à créer une entreprise spécialisée dans le propre? La réponse de Samy Hanich a de quoi surprendre, car c'est par le biais d'un autre emblème tout aussi helvétique que la propreté, que la société Inter-Linge Service a été créée. «Mon père fabriquait du chocolat en Algérie et il avait de nombreux fournisseurs en Suisse» raconte Samy Hanich. «Il a fait plusieurs séjours en Suisse, pays qu'il a adoré, adopté et où il s'est finalement installé. C'était vers la fin des années 1980, la belle époque pour le tourisme et pour l'hôtellerie. Industriel de formation, mon père a décidé d'investir dans un domaine dont les principes étaient proches du monde industriel». L'entreprise a débuté avec 5 personnes et 300 kilos de linge traité par jour. Il a fallu une dizaine d'années pour atteindre le rythme de croisière qui est celui d'aujourd'hui. Depuis, Samy Hanich a repris les rênes de la société avec sa sœur, dans un secteur qui est plus difficile. De grands groupes internationaux prennent des parts sur le marché du propre et l'hôtellerie affiche un taux d'occupation n'excédant guère les 50%. Le jeune directeur ne craint toutefois pas l'avenir: «Notre force principale est la proximité avec nos clients, notre présence de longue date sur le marché et la qualité intrinsèque de notre offre».



48  
employés

7  
véhicules

8000  
km par  
semaine

15  
tonnes  
de linge traitées  
par jour

Editeur:  
Fondation BCV deuxième pilier  
Rédaction:  
Brigitte Demierre Prikhodkine  
Réalisation graphique:  
Jean-Philippe Cevey  
Placements:  
Asset Management BCV  
Adresse de la rédaction:  
Fondation BCV deuxième pilier, c/o BCV,  
case postale 300, 1001 Lausanne  
E-mail: lpp.entreprise@bcv.ch  
Internet: www.lpp-bcv.ch